



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Décembre 2008

Date de la convocation 10 Décembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
--	---------------------------------	--

PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,

BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian,

CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,

CANET : Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid,

CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean-Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,

CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme MILAN Andrée, M. SAEZ Gérard,

FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane,

LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,

MERIFONS : M. OLLIER Pierre,

MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,

NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,

OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean-Jacques, M. QUEROL Jean-François,

PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques,

SALASC : M. COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian

VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis

PROCURATIONS :

M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain

Mme CAZALET Claude à Mme MILAN Andrée

M. BARDEAU Francis à M. DRUART David

M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François

M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques

Mme FONT Chantal à M. COSTES Jean

Objet : Service Petite enfance – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une éducatrice, jeunes enfants avec la Commune de CLERMONT L'HERAULT.

Monsieur BRUN rappelle que par délibération en date du 20 février 2008, le conseil communautaire a approuvé une convention avec la commune de CLERMONT L'HERAULT pour la mise à disposition de Madame Claire CASSULY, assurant les missions d'adjointe à la direction de la structure « Multi-accueil » de CLERMONT L'HERAULT, dans le cadre du transfert du service d'accueil Régulier Familial.

Il ajoute que cette convention de mise à disposition arrive à échéance au 31 janvier 2009, et qu'il convient de procéder à son renouvellement aux conditions suivantes :

- Mise à disposition de Madame Claire CASSULY du 1^{er} février 2009 au 31 Décembre 2009, pour 5 heures hebdomadaires.
- Les salaires et charges correspondant au temps de travail consacré à la Communauté de Communes seront remboursés par celle-ci, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de CLERMONT L'HERAULT pour la mise à disposition de Madame Claire CASSULY, assurant les missions d'adjointe à la direction de la structure « Multi-accueil » de CLERMONT L'HERAULT, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.